



Blason de Saint-Ythaire

Nous connaissons tous l'emblème de saint-Ythaire. Ce blason de couleur azur, avec deux coquillages et une barre transverse en argent. Mais d'où nous vient ce symbole ? C'est grâce à l'**héraldique** qui définit la science ou l'art des blasons, que nous pouvons en faire une description : « D'azur à la barre d'argent accompagnée de 2 coquilles d'or ». Il n'existe pas, du moins dans les recherches effectuées, d'explication toute faite sur la signification du blason de Saint-Ythaire. Il nous faut donc analyser et décrire chaque symbole. C'est ce qu'on appelle blasonner.

Il existe différentes formes de blason. Celui de notre commune est appelée Ecu et date du treizième siècle. Le fond de cet écu est bleu. En art héraldique, on dit azur. L'azur est l'emblème de la loyauté, de la fidélité et de la bonne réputation. C'est aussi le symbole de la douceur, de la beauté, de la noblesse, de la justice et de la sérénité. Pour Saint-Ythaire, ces termes sont tout à fait appropriés si on prend en compte la présence du vieux château d'Aynard (en ruines) donc présence de la noblesse. La justice est représentée par la châellenie de Sigy-le-Châtel, dont Saint-Ythaire dépendait. Pour ce qui est de la beauté et de la douceur, les paysages nous entourant parlent d'eux-mêmes.

La barre transverse est en argent. C'est une brisure et un signe de bâtardise. A l'époque, un blason se transmettait de générations en générations mais avec des modifications propres à chaque descendance. Exception faite aux femmes et aux ecclésiastiques qui ne brisaient pas le blason paternel. Mais les enfants bâtards (donc on peut supposer illégitimes) devaient briser de manière bien visible leur écu. La barre argentée sur notre blason serait-elle liée à une vieille histoire familiale sur Saint-Ythaire ?

Dernier élément : les coquilles. Il est étonnant de voir des coquillages sur notre blason communal. Non ce n'est pas significatif de la présence de la mer dans des temps reculés, (ou peut être à la préhistoire ?). L'explication est toute simple. En héraldique, les coquillages ont été adoptés comme attributs de Saint Jacques de Compostelle. Cette science n'utilise que des coquilles dites de Saint Jacques ombrées à gauche dans ses blasons, symbolisant le voyage, en particulier les pèlerinages. Or, il se trouve que Cluny fait partie des 5 chemins de pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle en France. Nous pouvons donc penser que Saint Ythaire est une étape pour rejoindre ce départ de Pèlerinage.

Cette approche est strictement subjective mais nous permet d'aborder un peu notre histoire locale.

Ancien édit municipal non daté retrouvé dans les archives

Du bon usage et de la collecte des baquets à ordures du village de Saint Ythaire et de ses hameaux.

Les équipages du tombereau en charge du débarras des baquets s'acharnant à cette corvée le Vendredi matin avant que le sacristain donne le branle aux cloches de l'église, il siera d'aérer les baquets le Jeudi dans la soirée afin de ne point manquer la collection

Chacun pourra laisser son baquet devant son huis, hormis villageois établis sur rues en cul de sac ou chemins malaisés d'où le tombereau ne pourrait ressortir commodément et pour ceci n'y entrera point. Au plus près de ces chemins, et pour ce motif, les baquets seront recolligés en un lieu désigné par la mairie.

Le Vendredi, les baquets seront bourgeoisement ramenés en leur enclos avant que sonne l'Angelus de midi.

Les cadavres d'animaux, chiens, chats ou porcelets, ne doivent onquesment y être déposés. Non plus que matières putridantes de toutes sortes hormis les reliefs de repas et de cuisine bien qu'il soit préférable de les jeter aux poules ou au fumier.

Ainsi faisant, toutes les ordures seront renfermées en poches lacées car ostrement s'ensuit qu'odeurs punaises se répandent et incommode le voisinage.

Les baquets semblant chacun l'un à l'autre pareil, demande est faite d'y porter un signe propre à discerner aisément le sien de ceux des voisins et voisines et ainsi de ne point connoître malentendements, querelles et chamailleries, non plus que rapines de baquets.

Les manquements à cet édit seront consignés dans un procès dressé par le bailli, et copiés dans son calendrier. Chaque année pour Carême, l'inventaire en sera montré à la Confrérie des chiffonniers et si besoin en était au Lieutenant Général de la bonne ville de Cluny.

